

Colloque multi-acteur sur la gestion durable des ressources naturelles, En particulier dans les écosystèmes de mangroves



Conférence débat : Le foncier dans les territoires de mangroves

Université de Lomé, Togo

20 février 2019

Organisé dans le cadre du projet
Expertise Universitaire - Mangroves





Avec la participation de :

Pr. Cédric VERMEULEN

Professeur de gestion participative des milieux naturels

Université de Liège, **Belgique**

cvermeulen@ulg.ac.be

Tianome ANDRIANTSALAMA,

Coordinateur régional Moyen-Ouest, Réseau Mihari,

Madagascar

tianome@mihari-network.org



TROPIMUNDO

ERASMUS MUNDUS MASTERS COURSE IN TROPICAL BIODIVERSITY AND ECOSYSTEMS



Brussels, Belgium

Université Libre de Bruxelles - ULB
Vrije Universiteit Brussel - VUB

Paris, France

Sorbonne Université - UPMC
Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN

Florence, Italie

Università degli Studi di Firenze - UNIFI

Fr. Guyana-Amazonia

Université de Guyane - UdG

Fr. West Indies-Caribbean

Université des Antilles - UdA

Cameroon

Université de Dschang - UDsCh

Madagascar

Université d'Antananarivo - UNIVANTA

Sri Lanka

University of Ruhuna - RUH

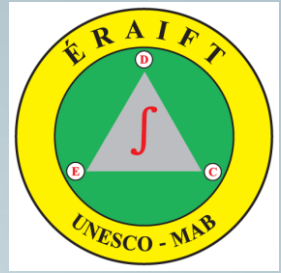
Malaysia

Universiti Malaysia Terengganu - UMT

Hong Kong - China

The University of Hong Kong - HKU





Maitrises foncières dans les mangroves : un point de départ pour la gestion communautaire?

*Communication présentée à l'occasion du
"Colloque multi-acteurs sur les mangroves"*

Lomé, 19-22 février 2019

Pr Cédric Vermeulen





- **Est-il possible de fonder une gestion communautaire de la mangrove sur des maitrises foncières coutumières propres aux communautés locales?**



- Réserve de biosphère du delta du Saloum
- Péjoration climatique, pression démographique
- Groupe ethno-linguistique Serer Niomka
- Représentations locales de la mangrove non connues
- Surexploitation de certaines ressources (bois de mangrove, ressources halieutiques)





- Maîtrises foncières : rapports et modes de régulation que l'homme entretient face à l'espace et aux ressources
- L'acquisition (la maîtrise) de certaines ressources nécessite (souvent) une maîtrise préalable sur l'espace
- Théorie des maîtrises foncières (LeRoy et al. 1996) permet de rendre compte d'une gradation des modes de contrôle sur les biens et ressources (les *objets* de maîtrise) ainsi que des rapports entre les hommes (*sujets* de maîtrise)





- Permet de dépasser le cadre dichotomique « privé-public » (deux sujets de maîtrises parmi tant d'autres)
- Permet de dépasser le paradigme « propriété-accès libre » (deux degrés de maîtrises parmi d'autres)
- Modèle spécialement conçu pour rendre compte de la coexistence du droits coutumiers aux côtés des normes légales



3. La théorie des maîtrises foncières

Niveau d'appropriation

	Maitrise indifférenciée (Accès)	Maîtrise Prioritaire (Accès et extraction)	Spécialisée (Accès, extraction et gestion)	Exclusive (Accès, extraction, gestion et exclusion)	Absolue (Droit d'user et de disposer, donc d'aliéner)
Public Commun à tous					
Externe (Commun à n groupes)					
Interne-Externe (commun à deux groupes)					
Interne (commun à un groupe, lignage, famille)					
Privée (propre à une personne)					

Taille des unités de (co)gestion

4. Identification des maîtrises Serer Niomka



Type d'espace et d'espace-ressource	Appellation sérère
Espace habité	
Village	Saate
Campement (permanent ou temporaire)	Akad
Débarcadère	Ndangan
Espace de pêche	Rhapalan darhe
Zone de pêche	O faland
Océan	Doxaan
Bolong / petit bolong	A kal / o ngal
Mer (océan + bolongs)	Maag
Zone inondable peu profonde sans mangrove (pêche au mullet et au tilapia à l'épervier)	A pas
Vasière ou banc de sable / petite vasière (pêche, ramassage des mollusques, émergée à marée basse)	A sare

4. Identification des maîtrises Serer Niomka



Type d'espace et d'espace-ressource	Appellation sérère
Zone profonde (cuvette de 10-15 m de diamètre) où convergent des bolons	I rad
Banc de sable	Kenie
Rivage — plage	Berham
Mare formée par une dépression lors du retrait de l'eau	Yawand
Canal navigable du bolon (partie toujours en eau à marée basse)	Yoon
Chenal de drainage des eaux dans la vase (ruisseau à marée basse)	O sor
«Mangrove haute»	Njas djig
«Mangrove basse»	Njas rahoub
Mangrove dégradée	Njas rhon
Avicennia africana	Fugand
Bois de chauffe	Tchou atchawir

4. Identification des maîtrises Serer Niomka



Type d'espace et d'espace-ressource	Appellation sérère
Bois de service	Sarpagne
Sel	O jem
Zones insulaires	
Brousse	A kop
Zones interdites	Onbing oguama foutiel
Rizière	I mbara
Tanne vif ou herbacé	O tan
Puits	Ngas
Chemin	dat

Derrière chaque terme de vocabulaire, des maîtrises à identifier par entretiens sur des personnes ressources

4. Identification des maîtrises Serer Niomka

Niveau d'appropriation

	Maitrise indifférenciée (Accès)	Maîtrise Prioritaire (Accès et extraction)	Spécialisée (Accès, extraction et gestion)	Exclusive (Accès, extraction, gestion et exclusion)	Absolue (Droit d'user et de disposer, donc d'aliéner)
Public <i>Commun à tous</i>	Espaces halieuthiques : océan, bolongs, espaces de pêche aux flotteurs, vasières des grands axes, mangroves	Poisson, huîtres, mollusques de vasière, sable, paille de brousse, bois mort, bois de service			
Externe <i>(Commun à n groupes)</i>	Certaines vasières	Bois mort et bois de service dans mangrove proche du village			
Interne-Externe <i>(commun à deux groupes)</i>					
Interne <i>(commun à un groupe, lignage, famille)</i>	Mangrove villageoise	Bois mort de brousse	Feuilles et fruits des arbres à pangool	Certaines passes aquatiques, espaces de pêche (à la crevette, aux filets dormants et trainés) certaines, brousses; anciennes rizières, baobabs	
Privée <i>(propre à une personne)</i>					Champs, parcelles d'habitation

Taille des unités de (co)gestion



Quelques constats :

- Les insulaires Niomkas ne développent traditionnellement que des maîtrises faibles sur les espaces halieutiques et sur les mangroves, réputées vastes et abondantes
- Maîtrises plus poussées sur les espaces agricoles (plus rares et plus disputés)
- Sans doute lié à leur origine (migrants agriculteurs) et au système de production
- La prédation sur les ressources par les Niomkas et par tous les autres migrants se déroule donc dans un « vide juridique coutumier »



Deux types principaux d'espaces-ressources:

- Contrôlés par un groupe restreint répondant à des entités de gestion (individu, famille) facilement identifiables; Il s'agit des maîtrises exclusives internes et privées, essentiellement les éléments de la tenure foncière agricole, les rizières, les arbres à pangool, les sites sacrés, et les espaces halieutiques exploités par les anciennes techniques de pêche. L'amélioration de la gestion de ces ressources s'adressera à ces acteurs précis.
- Libres, ouverts à des utilisateurs divers qui peuvent même ne pas appartenir au groupe Niominka, dont le contrôle est inexistant, tels les espaces halieutiques concernés par la pêche commerciale, ou encore la ressource ligneuse située dans la mangrove au large des villages

5. Gestion communautaire de la mangrove?

Taille des unités de (co)gestion

		Niveau d'appropriation			
	Maitrise indifférenciée (Accès)	Maîtrise Prioritaire (Accès et extraction)	Spécialisée (Accès, extraction et gestion)	Exclusive (Accès, extraction, gestion et exclusion)	Absolue (Droit d'user et de disposer, donc d'aliéner)
Public <i>Commun à tous</i>	Espaces halieuthiques : océan, bolongs, espaces de pêche aux flotteurs, vasières des grands axes, mangroves	Poisson, huitres, mollusques de vasière, sable, paille de brousse, bois mort, bois de service			
Externe <i>(Commun à n groupes)</i>	Certaines vasières	Bois mort et bois de service dans mangrove proche du village			
Interne-Externe <i>(commun à deux groupes)</i>					
Interne <i>(commun à un groupe, lignage, famille, village)</i>	Mangrove villageoise	Bois mort de brousse	Feuilles et fruits des arbres à pangool		
Privée <i>(propre à une personne)</i>					Champs, parcelles d'habitation

5. Gestion communautaire de la mangrove?

- La gestion communautaire de la mangrove, telle que comprise habituellement comme une « gestion conjointe à l'échelle de la communauté de résidence (village) d'un espace de mangrove et des ressources naturelles qu'elle abrite », n'est pas traditionnellement une pratique Niomka
- Il s'agira donc d'une proposition d'innovation, source de nouveaux possibles, mais également source d'incompréhensions.
- Valable pour les seuls Niomka, quid des migrants?
- Approches plus classique (surveillance, régulation, zones de repos, quotas...) nécessaire sur les ressources faiblement appropriées



Merci pour votre attention



Avec la contribution de Nature + asbl et les Photos d'Evelyne Bocquet et de Cédric Vermeulen.

Pour en savoir plus : Cisse, T., Ghysel, A., Vermeulen, C. (2004). Systèmes de croyance Niomaka et gestion des ressources naturelles

Contact : cvermeulen@uliege.be

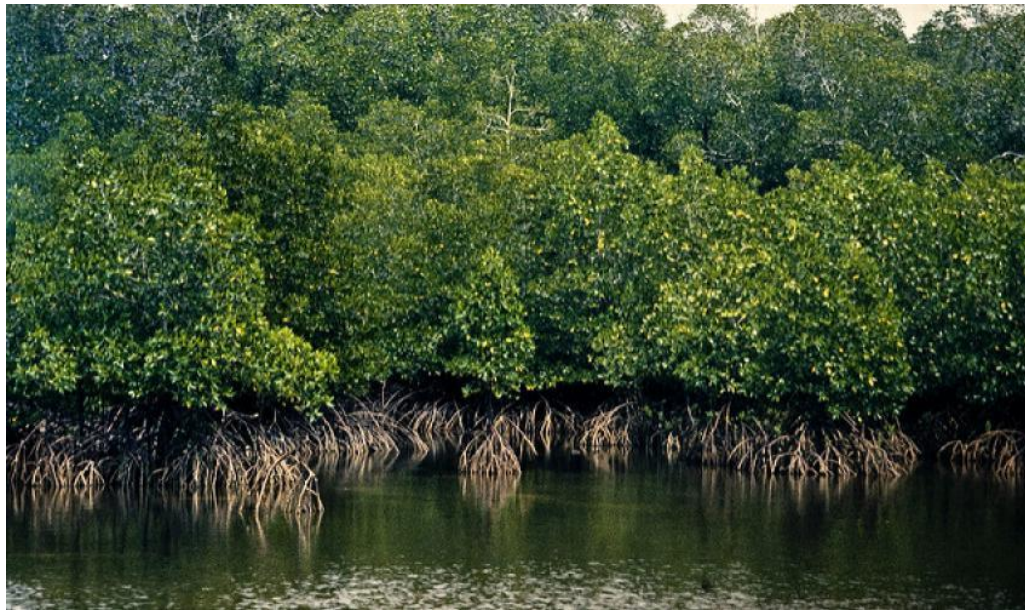
*Toutes les publications de notre unité sont téléchargeables sur ORBI :
<https://orbi.ulg.ac.be>*

« Le foncier dans les territoires de mangroves »

(Gestion communautaire et participative des ressources naturelles)

Par : Tianome ANDRIANTSALAMA / Réseau MIHARI Madagascar
Pour le Colloque multi-acteurs
Sur la gestion durable des ressources naturelles,
En particulier dans les écosystèmes de mangroves





PART 1

HISTORIQUE

Contexte avant les années 2000

Situées sur presque le littoral de l'île de Madagascar, les mangroves sont d'une importance cruciale pour les populations locales.

Elles n'en sont pas moins menacées : leur surexploitation et leurs vulnérabilités face au changement climatique les détériorent de manière considérable.

Contexte avant les années 2000



Résolutions prises entre 2000 à 2010

Ratification par Madagascar des différents engagements pour la protection des ressources naturelles



Adoption de la « Charte de l'environnement »



Naissance de l'idée d'accroître l'implication des communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles



Emergence du transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales

Enjeux relatifs aux « Transfert de gestion » (TGRN)

- Concilier « Dépendance de la population aux Ressources Naturelles Renouvelables »

À

- « la responsabilisation des communautés locales »

-
- Aligner les problématiques d' « Absence de mécanismes juridiques et institutionnels de gouvernance foncière efficaces intégrant la gestion des RNR et Inaccessibilité de la procédure d'immatriculation classique »

à la

- « Sécurisation foncière des Zones de Transfert de Gestion »



Améliore la gestion communautaire des ressources de mangrove



Part 2/ Transfert de Gestion et Sécurisation foncière

ADOPTION DE CADRE RÈGLEMENTAIRE

Vision en matière de sécurisation foncière pour le GDRN

- ➡ Gérer convenablement la terre afin de la conserver mais aussi pour que cette terre permette à la communauté de base de vivre décemment
- ➡ Reconnaissance du caractère incontournable de la sécurisation foncière pour une bonne gestion des ressources naturelles
- ➡ Reconnaissance du rôle des Collectivités et de la Communauté de base dans la protection de l'environnement

Adoption de cadre légal pour le foncier dans le GDRN

- **Adoption de la LOI GELOSE (Gestion LOcale SEcurisée : loi 96-025)**
- **Promulgation du Décret n°98-610 du 13 Août 1998 réglementant les modalités de la mise en œuvre de la Sécurisation Foncière Relative**

Conjugaison des deux législations

- **VISION PAR DÉFINITION DE LA LOI**

«Délimitation d'ensemble du terroir d'une Communauté locale de base bénéficiaire de Ressources Naturelles Renouvelables ainsi qu'au constat des occupations comprises dans le terroir»

- **INTERDEPENDANCE GELOSE-SFR**

- Promotion d'une meilleure gestion des RNR
- Transfert de gestion des RNR
- Attribution de droits exclusifs aux communautés locales
- Innovation juridique et institutionnelle
- Relativité de la SFR
- Evaluation à court et moyen termes de l'efficacité de gestion par l'administration forestière

SECURISATION FONCIERE RELATIVE

● **CHAMP D'APPLICATION :**

- ➔ DOMAINE DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES
- ➔ PRIORISATION DES COMMUNAUTES TRADITIONNELLES OU SEMI-ORGANISEES

● **BASE ET PRINCIPE :**

- ➔ TRANSFERT DE GESTION
- ➔ RECONNAISSANCE DE DROIT DE JOUISSANCE
- ➔ SUPPRESSION DE L'ACCES LIBRE AU FONCIER ET RESSOURCES

Les prochains défis pour le pays (2015-2025)

- **Evaluer l'impact de la sécurisation foncière des zones de transfert de gestion sur la biodiversité et sur les moyens de subsistance à Madagascar**
- **Mise en place des services fonciers de proximité (BIF)**
- **Diffuser la compréhension des liens potentiels entre la sécurisation foncière et la conservation des ressources naturelles de mangroves**
- **Renforcer les synergies entre les tendances d'adaptation humaine et les actions d'adaptation en conservation des ressources naturelles**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Madagascar Réseau MIHARI
Délégation MADAGASCAR